

biguës on ne doit point consulter le génie des Négociateurs; la bonne foi en doit être l'unique interprète; les convenances en sont la clef générale; n'étant ni passagères, ni variables, elles impriment au Traité un caractère de perpétuité, qui lui est essentiel.

3°. En stipulant dans un Traité, un don ou une cession, on est censé accorder tout ce qui est nécessaire pour jouir de la chose donnée ou cédée. Tous ces principes sont reconnus dans *la Morale de toutes les Nations*: appliquons-les avec l'Auteur au Traité d'Utrecht.

Dans ce Traité, l'Angleterre accorde à la France, ou une paix solide & durable, ou une paix *violente*; c'est-à-dire, une paix fondée sur le malheureux état des affaires de la France, & sur la prospérité des siennes; prospérité qui n'étoit qu'apparente, puisqu'elle couloit à ce Royaume des sommes immenses, dont la dette n'est pas encore acquittée. Si ce fut une paix *violente* qu'on accorda à la France, cette paix ne doit être regardée que comme une paix aussi passagère que ses malheurs; la médiation de l'Angleterre ne fut qu'une médiation *armée*; On fut forcé d'en souffrir la violence, en attendant les moyens de la rédimer. Si ce fut une paix solide & durable, le Traité où elle fut scellée, rentre dans la classe des Traités ordinaires; il doit être interprété selon les principes de morale qui sont communs à tous les Traités, & qui en rendent la religion inviolable. La première hypothèse est odieuse: fût-elle conforme à l'intention des Négociateurs, elle ne l'est pas au Droit politique des Nations. Or, la lettre d'un Traité ne doit pas être entendue dans le sens particulier d'un Négociateur mal-intentionné, mais uniquement dans le sens honnête du Droit commun. Aux yeux de l'Europe, c'est la voix de l'humanité, & non le cri de l'animosité, qui doit fixer le sens d'un Traité; devant les Nations, ce Traité ne doit être marqué qu'au sceau de la foi publique. S'il ne portoit que le sceau de la passion, l'honneur de l'humanité ne permettroit pas de le respecter; il faudroit en effacer ou en oublier les traits odieux; il faudroit aujourd'hui corriger le vice de la négociation par l'équité de l'interprétation; l'une de-
voit